

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme de développement social urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, il est prévu d'engager une opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Europe.

La requalification des espaces extérieurs du centre commercial Europe constituerait le volet d'investissement du projet global de redynamisation de ce pôle commercial de proximité. Il serait complété par des actions de soutien aux commerçants et de requalification du bâti existant.

Le projet devrait permettre d'améliorer le fonctionnement du centre commercial à travers le renforcement de l'accessibilité et du stationnement. Il s'agirait également de mieux relier le pôle commercial au marché forain, au quartier des Allagniers et aux équipements du centre social. Cette opération pourrait s'articuler avec l'aménagement de l'avenue de l'Europe.

Le coût de l'opération peut être estimé à 9 000 000 F TTC. La Communauté urbaine serait maître d'ouvrage. Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'oeuvre pourrait être confié à un architecte ou à un paysagiste associé à un bureau d'études techniques.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé sur cette procédure le 5 juin 1998.

Une consultation pourrait être organisée, conformément aux articles 104-I -9° alinéa- et 314 bis -6° alinéa a)- du code des marchés publics qui autorise le maître d'ouvrage à ne pas recourir à un concours d'architecture et d'ingénierie lorsque le montant estimé du marché est supérieur à 900 000 F TTC en cas de réhabilitation d'ouvrage existant.

La composition de la commission composée comme un jury pourrait être la suivante :

*** membres élus :**

- . monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon, représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres,
- . les cinq membres de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, désignés par délibération en date du 25 septembre 1995 ;

*** membres désignés par le président du jury en raison de leurs compétences :**

. personnalités compétentes :

- monsieur le vice-président chargé de l'aménagement et du développement urbain ou son représentant, élu communautaire,
- monsieur le vice-président chargé de la politique de la ville ou son représentant, élu communautaire,
- monsieur le vice-président chargé des espaces publics ou son représentant, élu communautaire,
- monsieur le maire de Rillieux la Pape ou son représentant, élu municipal.

. *maîtres d'oeuvre* :

- monsieur le chef du service développement social urbain ou son représentant,
- monsieur le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,
- monsieur Bruno Dumetier, architecte,
- madame Pascale Hanneltel, paysagiste,
- monsieur Emmanuel Jalbert, paysagiste ;

* les représentants institutionnels :

- . monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant,
- . madame le comptable du Trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant.

Les membres libéraux de cette commission pourraient être rémunérés en vertu de la délibération n° 1996-0961 en date du 24 septembre 1996 ;

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver le principe de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Europe à Rillieux la Pape et la composition de la commission constituée comme un jury en vue de sélectionner un maître d'oeuvre ainsi que de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 9 juin 1998 ;

Vu les articles 104-1 -9° alinéa- et 314 bis -6° alinéa- du code des marchés publics ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1998 et celle n° 1996-0361 en date du 24 septembre 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Europe à Rillieux la Pape,

b) - la composition de la commission composée comme un jury en vue de sélectionner un maître d'oeuvre.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 622 800 - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,